



**APPEL A CANDIDATURE - CONSEILLER(ERE) DE PREVENTION DEPARTEMENTAL(E) POUR LE  
SECOND DEGRE DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : secrétariat général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône - ce.sg13@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint un appel à candidature pour un poste de conseiller(ère) de prévention départemental(e).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FICHE DE POSTE

Conseiller(ère) de prévention départemental(e) pour le second degré  
dans le département des Bouches-du-Rhône

### I. Description du poste

- Fonction à assurer : Conseiller(ère) de prévention départemental(e)
- Grade(s) souhaité(s) : Titulaire de catégorie A
- Statut du poste : Poste vacant janvier 2026
- Poste **destiné à un personnel titulaire du second degré** (enseignant, CPE, personnel d'éducation ou assimilé) disposant d'une expérience significative en établissement scolaire et d'un intérêt marqué pour les questions de santé, sécurité et conditions de travail.

### II. Régime indemnitaire

- Indemnitaire : en fonction du statut de l'agent
- Poste logé : non

### III. Implantation géographique

- Lieu d'affectation : DSDEN13-28 bd Charles Nédélec-13001 Marseille

### IV. Positionnement hiérarchique et fonctionnel

Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du secrétaire général de la DSDEN13.

Travail en lien étroit avec le conseiller de prévention académique.

### V. Description de la fonction

Sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), le/la conseiller(ère) de prévention départemental(e) contribue à la mise en œuvre et à l'animation de la politique de prévention des risques professionnels au sein des services et établissements relevant de la DSDEN 13 pour le second degré.

A ce titre, ses missions s'articulent autour de :

#### La mise en œuvre de la politique de prévention

- Contribuer à la définition et au déploiement de la politique départementale de prévention des risques professionnels
- Assurer le relais de la politique académique de prévention auprès des établissements du second degré
- Participer à l'élaboration et au suivi du programme annuel de prévention

#### L'évaluation et la prévention des risques professionnels

- Accompagner les établissements dans l'élaboration, la mise à jour et l'exploitation du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

- Identifier et analyser les situations à risques (risques psychosociaux, risques physiques, chimiques, biologiques, incendie, etc.)
- Proposer des mesures de prévention adaptées et suivre leur mise en œuvre

#### **Le conseil et l'accompagnement des acteurs de terrain**

- Conseiller les chefs d'établissement et les équipes de direction sur les questions de santé et sécurité au travail
- Appuyer les assistants de prévention du second degré dans leurs missions
- Apporter une expertise lors de situations sensibles (accidents graves, signalements, crises)

#### **La formation et l'information**

- Contribuer à la conception et à l'animation de formations en santé et sécurité au travail à destination des personnels du second degré
- Sensibiliser les personnels aux enjeux de prévention et de qualité de vie au travail
- Participer à la diffusion d'informations réglementaires et de bonnes pratiques

#### **Le suivi des accidents de service et des maladies professionnelles**

- Participer à l'analyse des accidents de service et des situations à caractère répétitif
- Proposer des actions correctives et préventives
- Contribuer aux bilans et statistiques départementales

#### **La participation aux instances**

- Participer aux travaux de la F3SCT départementale
- Contribuer à la préparation des dossiers présentés en instance
- Assurer le suivi des avis et préconisations

### **VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises**

- Connaissance de la réglementation en santé et sécurité au travail
- Capacité d'analyse des situations professionnelles complexes
- Qualités rédactionnelles et de synthèse
- Conduite de projet.
- Rigueur et sens de l'organisation.
- aisance relationnelle, capacité d'écoute et de conseil
- Capacité à travailler en équipe, en réseau et en transversalité
- Autonomie, discrétion professionnelle et sens des responsabilités

### **VII. Contraintes particulières**

- Poste à temps plein sur le rythme de travail des personnels administratifs (54 jours de congés, 7h20 de travail par jour)
- Déplacements sur l'ensemble du département pour des réunions en matière d'hygiène et de sécurité (réunions d'information, formations, visites, enquêtes, ...). Permis B.
- Pics d'activité en fonction des impératifs liés au dialogue social ou à la sensibilité des dossiers traités.

**VIII. Procédure pour candidater**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés **au plus tard le 9 janvier 2026**, délai de rigueur, par la voie hiérarchique, au service du recrutement du rectorat, par courriel à l'adresse suivante :

ce.sg13@ac-aix-marseille.fr

Indiquer en objet du mail : candidature recrutement CDP 13 second degré.